

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">● 1 à 12 pages.....200 F● 16 à 28 pages.....600 F● 32 à 44 pages.....1 000 F● 48 à 60 pages.....1 500 F● Plus de 60 pages.....2 000 F	<ul style="list-style-type: none">● TOGO..... 20 000F● AFRIQUE..... 28 000 F● HORS AFRIQUE.....40 000 F	<ul style="list-style-type: none">● Récépissés de déclarations d'Associations...10 000 F● Avis de perte de titre foncier (1er et 2è insertions).....20 000 F● Avis d'immatriculations10 000 F● Certification du JO500 F

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'imprimerie TOMETY Tél : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL: 22 21 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière(Avis de demande d'immatriculation)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations des mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Notsè, Agou, Kpalimé, Akata, Danyi, Sotouboua et Sokodé.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition numéro 06501/ RK Déposée le 17 mai 2023 Civilité Monsieur PARIKI Kodjo Profession : Retraité Demeurant à Kara et domicilié(es) à Kara De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 15 a 92 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Lindou Préfecture de(s) la Kozah Et borné au Nord par le lot N°340, au Sud par le lot N°343, à l'Est par une rue non dénommée de 14 mètres et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 mètres.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06502/ RK Déposée le 17 mai 2023 Civilité Monsieur PARIKI Kodjo Profession : Retraité Demeurant à Kara et domicilié(es) à Kara De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 08 a 81 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Attéda Préfecture de(s) la Kozah Et borné au Nord par une rue de 14 mètres, au Sud et à l'Est par la propriété KOGOE et à l'Ouest par la route Nationale N°1 de 40 mètres.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à la Société SODIBO SARL et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06503/ RK Déposée le 17 mai 2023 Civilité Monsieur PARIKI Kodjo Profession : Retraité Demeurant à Kara et domicilié(es) à Kara De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 19 a 29 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Lama Boouda Préfecture de(s) la Kozah Et borné au Nord-Est par la route Kara Lama Kolidè de 30 mètres, au Sud-Ouest par la propriété ATCHOLE, au Sud-Est par une rue de 14 mètres et au Nord-Ouest par la propriété PEÏGUE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06504/ RK Déposée le 17 mai 2023 Civilité Monsieur ANAKPA Atchandéou Profession : Militaire Demeurant à Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. et domicilié(es) à Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 06 a 47 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Bohou Préfecture de(s) la Kozah Et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SONGAI et à l'Est par une rue de 14 mètres.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06505/ RK Déposée le 22 mai 2023 Civilité Monsieur ASSIH Dilanebiwedeou Profession : Inspecteur Central du Trésor Demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 03 ha 72 a 61 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Tchitchao Préfecture de(s) la Kozah Et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPELA Kpatcha

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition numéro 06506/ RK Déposée le 22 mai 2023 Civilité Monsieur ASSIH Dilanebiwedeou Profession : Inspecteur Central du Trésor Demeurant Lomé et domicilié(es) à Lomé De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 02 ha 97 a 36 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Tchitchao Préfecture de(s) la Kozah Et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ABOUA Tcharao

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition numéro 06507/ RK Déposée le 22 mai 2023 Civilité Monsieur ASSIH Dilanebiwedeou Profession : Inspecteur Central du Trésor Demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 01 ha 04 a 11 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Kpazindè Préfecture de(s) la Kozah Et borné au Nord-Est et au Sud-Est par la propriété NABIOU, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest par l'Emprise d'un ruisseau.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition numéro 06508/ RK Déposée le 22 mai 2023 Civilité Monsieur ASSIH Dilanebiwedeou Profession : Inspecteur Central du Trésor Demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 40 a 97 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Tchitchao Préfecture de(s) la Kozah Et borné au Nord-Est par la propriété GNANSSA Essozimna et une rue de 16 mètres, au Sud-Ouest par la propriété GNANSSA Essozimna, au Sud-Est par une rue de 30 mètres et au Nord-Ouest par une rue de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

**LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIÉTÉ
FONCIÈRE DE LA RÉGION DE KARA**

Suivant réquisition numéro 06509/ RK Déposée le 22 mai 2023 Civilité Madame NOYOULEWA Tchoou Essosolam Profession : Revendeuse Demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 05 a 65 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Tchitchao Préfecture de(s) La Kozah Et borné au Nord-Est, au Sud-Ouest et au Sud-Est par la propriété GNANSSA Essozimna et au Nord-Ouest par une rue de 30 mètres.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

**LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIÉTÉ
FONCIÈRE DE LA RÉGION DE KARA**